

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 15 NOVEMBRE 2021

NOMBRE : L'an deux mil vingt et un
 • de Conseillers en exercice 27 Le quinze novembre
 • de présents 20 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
 • de votants 27 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation
 légale,
OBJET Sous la présidence de M. Philippe BAUDRIN, Maire

SEJOUR NEIGE Etaient présents : P. BAUDRIN C. MERCIER D. RAMEZ C.
Accompagnement des enfants au COLLET G. COLLET MP. THUILLET H. DUMOULIN JM.
séjour neige du 5 au 13 février DELANNOY JC. REZIGA S. GLINEUR H. LEDOUX C.
2022 - recrutement d'un DESROUSSEUX A. DEVEMY B. MERESSE B. LE
accompagnant - Rémunération MAIGNENT C. RIFF L. BLONDEAU I. PLOUVIER A. AIT
 BAHA C. GRAND

Le Maire certifie que le compte- Etaient excusés : V. PORQUET L. PHILIPPE G. MONTAY A.
 rendu de cette délibération a été MALABOEUF S. PIROTTE F. COQUELET S. SPOTO

affiché à la porte de la mairie le Procurations respectives à : C. COLLET P. BAUDRIN D.
 17/11/2021 RAMEZ C. MERCIER B. MERESSE H. LEDOUX C. RIFF

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 9/11/2021 Un scrutin a eu lieu, Corinne Collet a été nommée pour remplir
 les fonctions de secrétaire.

Un séjour à la neige est organisé par la commune pour les enfants de CM2 et 6ème du 5 au 12 février 2022. Il est proposé au Conseil Municipal de faire accompagner le groupe d'enfants par un animateur communal. La rémunération de cet animateur serait calculée sur la base de la grille indiciaire d'animation de la Fonction Publique Territoriale comme suit :

Indemnité brute forfaitaire basée sur l'indice majoré 340 – indice brut 354 – cette base de rémunération s'entend toutes indemnités comprises.

L'accompagnant recevrait une rémunération forfaitaire brute de base par jour de travail de 84,04 € soit 588,28 € pour les 7 jours passés avec les enfants.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'agréer le recrutement d'un animateur et la rémunération proposée.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
 MAING, le 17/11/2021

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

